

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10575
27 mars 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 MARS 1972, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention la situation de plus en plus grave résultant de nouvelles violations du cessez-le-feu par les forces armées indiennes. Mon gouvernement a adressé au Gouvernement indien, par l'intermédiaire de l'Ambassade de Suisse à Islamabad, une énergique protestation contre ces violations, au nombre desquelles on peut citer des tirs d'arme automatique sans provocation, le franchissement de la ligne du cessez-le-feu par les forces indiennes et l'intrusion d'appareils indiens dans l'espace aérien pakistanais.

2. Dans l'Etat de Jammu et Cachemire, pendant une période de quatre jours, du 6 mars au 9 mars, les forces indiennes n'ont pas commis moins de 20 violations du cessez-le-feu. Dans la zone de Tithwal, un peloton indien a franchi la ligne du cessez-le-feu et a tiré sur les positions pakistanaises à la mitrailleuse et au mortier lourd. Des attaques analogues se sont produites à Chakoti, Hajira, Mirpur et dans d'autres zones.

3. Des violations du cessez-le-feu ont également été commises par les Indiens dans les secteurs de Rajisthan et de Sulaimanki. Dans la zone de Kanangpur, dans le secteur de Sulaimanki, les Indiens ont attaqué les positions avancées pakistanaises avec des armes automatiques.

4. Mon gouvernement m'a également chargé de vous informer que des appareils indiens violaient continuellement l'espace aérien pakistanais. Des appareils militaires indiens ont fait intrusion dans l'Etat de Jammu et Cachemire le 20 février, le 28 février et le 10 mars. Le 20 février, un Vampire des forces aériennes indiennes a pénétré jusqu'à 7 miles dans la partie nord-est de la zone de Kargil. Un hélicoptère indien a effectué une reconnaissance aérienne dans la zone de Kotli le 28 février et un appareil indien du type C-119 a pénétré jusqu'à 12 miles dans la zone de Kargil le 10 mars.

5. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) A. SHAHI